

Direction des Affaires générales
Décision n°2021 -005

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 3.2.a,

Vu la circulaire du 14 décembre 2020 prise par le président de l'EPCC relative à l'élection partielle d'un représentant des enseignants-chercheurs au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet par scrutin prévu à la date du 11 février 2021,

Vu la liste déposée par :

- M. Matthieu CASSIN (Résider et agir ensemble au Campus Condorcet, pour des synergies en SHS),

**ARRETE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN DU 11 février 2021
ELECTION PARTIELLE D'UN REPRESENTANT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation	Intitulé de la liste	NOM - Prénom
	Résider et agir ensemble au campus Condorcet, pour des synergies en SHS	CASSIN Matthieu HUGON Anne

Fait à Aubervilliers, le 02/02/2021

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet



Affichée et publiée le 02/02/2021
Exécutoire le 02/02/2021

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord